

**Conseil économique et social**Distr. générale
20 décembre 2019Français
Original : anglais**Commission économique pour l'Afrique**
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique
Trente-neuvième réunion

Addis-Abeba, 18-20 mars 2020

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour
et du programme de travail**Ordre du jour provisoire annoté****1. Ouverture de la réunion**

La séance d'ouverture sera présidée par le Président du Bureau sortant du Comité d'experts, jusqu'à l'élection du nouveau Bureau. Des déclarations liminaires seront prononcées par le Président du Bureau sortant, la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et un représentant du Gouvernement éthiopien.

2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail**Documentation**

Ordre du jour provisoire (E/ECA/COE/39/1)

Programme de travail provisoire (E/ECA/COE/39/2)

La composition du nouveau Bureau sera annoncée à l'issue de consultations. Le Bureau se composera de cinq membres – un président, trois vice-présidents et un rapporteur – élus conformément au principe de la représentation géographique équitable. La composition des membres du Bureau élus lors des précédentes sessions figure dans l'annexe jointe au présent document. Après avoir prononcé une brève déclaration, le nouveau Président présidera le reste des travaux. Comme il l'a fait à la précédente session, le Comité d'experts pourra décider de mettre en place un groupe de travail spécial chargé de rédiger les projets de rapport et de résolution. Ce groupe sera composé de 10 membres, soit deux membres pour chacun des cinq groupements sous-régionaux, normalement issus du Bureau sortant et du nouveau Bureau. Il sera présidé par le Premier Vice-Président du Bureau. Le Comité sera également invité à examiner et à adopter l'ordre du jour et le programme de travail, sous réserve des modifications jugées nécessaires.

*E/ECA/COE/39/1.



3. Évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique

Documentation

(E/ECA/COE/39/11)

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat présentera un aperçu de l'évolution de la situation économique et sociale en Afrique en 2019. Son exposé mettra en lumière les faits nouveaux qui ont marqué l'économie mondiale ces derniers temps et leurs répercussions sur le continent. La présentation comprendra une analyse des tendances concernant les performances économiques sous-régionales et régionales, s'agissant notamment du développement social et des perspectives de croissance du continent, des liens entre le changement structurel et le développement social ainsi que des risques et incertitudes liés à la croissance africaine à moyen terme. Cette présentation sera suivie d'un débat général sur les grandes questions d'orientation et les recommandations qui auront été mises en lumière.

4. Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique

Documentation

(E/ECA/COE/39/7)

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat présentera un rapport intérimaire sur l'état de l'intégration régionale en Afrique, en mettant en exergue les principaux défis et contraintes. La présentation sera suivie d'une discussion générale sur les questions clés relevées par le secrétariat.

5. Présentation du thème de la cinquante-troisième session de la Commission.

Documentation

(E/ECA/COE/39/4)

Le secrétariat fera une brève présentation pour introduire le thème de la cinquante-troisième session, « L'industrialisation et la diversification durables de l'Afrique à l'ère numérique », en s'appuyant sur le document de réflexion, qui met l'accent sur la nécessité de poursuivre des stratégies industrielles et de diversification à l'épreuve du climat qui soutiennent une croissance inclusive et un développement durable. Le document examine le rôle de la numérisation dans l'ouverture de perspectives dans des secteurs tels que l'agriculture, les services et les énergies propres. Il explore également les possibilités qu'offrent la technologie pour faire face aux problèmes du changement climatique et pour promouvoir le développement d'industries à faibles émissions de carbone. Il étudie en outre comment les pays africains peuvent les exploiter pour rationaliser l'industrialisation et la croissance économique conformément à une nouvelle approche inclusive de l'économie climatique. La présentation sera suivie d'un débat général.

6. Questions statutaires

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat fera des exposés sur diverses questions statutaires concernant ses activités et ses organes subsidiaires. Le Comité d'experts souhaitera peut-être, s'il y a lieu, étudier des recommandations et les formuler à l'intention de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique

pour mieux l'orienter et lui faire prendre de nouvelles initiatives. En 2020, le Comité sera saisi des rapports statutaires suivants :

a) Rapport de la Secrétaire exécutive sur les activités de la Commission économique pour l'Afrique (pour la période allant d'avril 2019 à mars 2020)

Documentation

(E/ECA/COE/39/14)

Ce rapport met en lumière les principales réalisations de la CEA pendant la période allant d'avril 2019 à mars 2020. Il dresse un tableau synoptique des manifestations de grande envergure que la CEA a organisées et des principales activités qu'elle a menées en exécution de la mission générale qui lui incombe de promouvoir le développement économique et social en Afrique.

Le Comité d'experts est invité à examiner le rapport pour donner des orientations et faire des observations sur les activités du secrétariat.

b) Note adressée au Bureau de la Commission sur la cinquante-deuxième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique

Documentation

(E/ECA/COE/39/6)

Ce document comprend un résumé des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions adoptées à la cinquante-deuxième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique :

962 (LII) Données et statistiques

963 (LII) Examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024

964 (LII) Plan-programme et budget 2020

965 (LII) Protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (« Protocole ferroviaire de Luxembourg »)

966 (LII) Examen de la structure intergouvernementale de la Commission économique pour l'Afrique en application des résolutions 943 (XLIX) et 957 (LI)

967 (LII) Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et préparation de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

968(LII) La politique budgétaire, le commerce et le secteur privé à l'ère du numérique : une stratégie pour l'Afrique

969(LII) Initiative sur la numérisation et l'économie numérique

Le Comité d'experts souhaitera peut-être examiner les progrès réalisés, en vue de donner au secrétariat des orientations complémentaires permettant de bien mettre en œuvre les résolutions susmentionnées.

c) Proposition de plan de programme de la Commission économique pour l'Afrique pour 2021

Documentation

(E/ECA/COE/39/8)

Le rapport contient le plan-programme et les programmes de la Commission économique pour l'Afrique pour 2021. Le Comité d'experts est invité à prendre acte du plan-programme en vue de l'entériner.

d) Proposition de plan de programme de la Commission économique pour l'Afrique pour 2021

Documentation

(E/ECA/COE/39/17)

Le rapport contient le plan-programme et les programmes de la Commission économique pour l'Afrique pour 2021. Le Comité d'experts est invité à prendre acte du budget-programme en vue de l'entériner.

e) Rapport sur les travaux des organes subsidiaires de la Commission économique pour l'Afrique et rapports des organes subsidiaires

Documentation

Rapport de la première réunion du Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie (E/ECA/COE/39/10)

Rapport sur la réunion de la troisième session de la commission de la politique sociale, de la pauvreté et de l'égalité des sexes (E/ECA/COE/39/16)

Rapport sur la troisième session du Forum régional africain pour le développement durable (E/ECA/COE/39/5)

Rapport sur les réunions des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts ECA/NA/ICSOE/34/6, ECA/SA/ICSOE.XXV/2019/8, ECA/EA/ICSOE/23, ECA/WA/ICSOE/22/01E, ECA/CA/ICSOE/35

Rapport d'activité de l'Institut africain de développement économique et de planification (E/ECA/COE/39/13)

Le Comité d'experts souhaitera peut-être examiner le rapport sur les travaux des organes subsidiaires de la CEA et les rapports soumis par ces organes. Il souhaitera peut-être aussi examiner les questions appelant des décisions ou portées à son attention, notamment les résolutions, et donner au secrétariat des orientations sur les futures activités des organes subsidiaires de la Commission.

f) Rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Documentation

(E/ECA/COE/39/12)

Le Comité d'experts souhaitera peut-être examiner le rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, en vue de donner au secrétariat des orientations sur les futures activités du programme.

g) Progrès accomplis dans la mise en œuvre des domaines prioritaires du Programme d'Action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011 – 2020 (Programme d'Action d'Istanbul)

Documentation

(E/ECA/COE/39/15)

Le Comité d'experts souhaitera peut-être examiner le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des domaines prioritaires du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020. Il souhaitera peut-être aussi examiner les questions appelant des décisions ou portées à son attention, notamment les résolutions, et donner au secrétariat des orientations sur les futures activités des organes subsidiaires de la Commission.

h) 963 (LII) Examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024

Documentation

(E/ECA/COE/39/9)

Le Comité d'experts souhaitera peut-être examiner le rapport sur l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. Il souhaitera peut-être aussi examiner les questions figurant dans le rapport qui appellent des décisions ou ont été portées à son attention, notamment les résolutions, et donner au secrétariat des orientations complémentaires.

7. Date, lieu et thème de la cinquante-quatrième session de la Commission

La cinquante-quatrième session de la Conférence des ministres se tiendra à Addis-Abeba en mars 2021, sauf décision contraire de la Conférence des ministres.

Le Comité d'experts souhaitera peut-être examiner le thème proposé par le secrétariat pour la cinquante-quatrième session et formuler des observations à cet égard en vue de l'entériner pour qu'il soit soumis à l'approbation de la Conférence des ministres.

8. Questions diverses

Le Comité d'experts pourra soulever toute autre question qui n'aurait pas été examinée au titre des points de l'ordre du jour susmentionnés.

9. Examen et adoption du rapport du Comité d'experts ; examen des recommandations et des projets de résolution

Le Comité d'experts examinera et adoptera le rapport sur sa réunion, contenant ses principales recommandations et des projets de résolution fondés sur l'ordre du jour de la réunion, en vue de le soumettre à la Conférence des ministres.

10. Clôture de la réunion

Le secrétariat fera de brèves observations finales. Le Président du Bureau du Comité d'experts fera une synthèse des principaux résultats des débats, puis déclarera la réunion close.

Annexe

Composition du Bureau de la Commission

Année (Lieu)	Président	Premier Vice-Président	Deuxième Vice-Président	Troisième Vice-Président	Rapporteur
2001 (Alger)	Algérie (Afrique du Nord)	Rép.-Unie de Tanzanie (Afrique de l'Est)	Gabon (Afrique centrale)	Mali (Afrique de l'Ouest)	Afrique du Sud (Afrique australe)
2002 (Johannesburg)	Afrique du Sud (Afrique australe)	Cameroun (Afrique centrale)	Ghana (Afrique de l'Ouest)	Kenya (Afrique de l'Est)	Soudan (Afrique du Nord)
2003 (Addis-Abeba)	Afrique du Sud (Afrique australe)	Cameroun (Afrique centrale)	Ghana (Afrique de l'Ouest)	Kenya (Afrique de l'Est)	Soudan (Afrique du Nord)
2004 (Kampala)	Ouganda (Afrique de l'Est)	Niger (Afrique de l'Ouest)	Mauritanie (Afrique du Nord)	Guinée équatoriale (Afrique centrale)	Zambie (Afrique australe)
2005 (Abuja)	Niger (Afrique de l'Ouest)	Égypte (Afrique du Nord)	Congo (Afrique centrale)	Lesotho (Afrique australe)	Éthiopie (Afrique de l'Est)
2006 (Ouagadougou)	Burkina Faso (Afrique de l'Ouest)	Congo (Afrique centrale)	Libye (Afrique du Nord)	Burundi (Afrique de l'Est)	Swaziland (Afrique australe)
2007 (Addis-Abeba)	Éthiopie (Afrique de l'Est)	Swaziland (Afrique australe)	Cameroun (Afrique centrale)	Tunisie (Afrique du Nord)	Niger (Afrique de l'Ouest)
2008 (Addis-Abeba)	Éthiopie (Afrique de l'Est)	Tchad (Afrique centrale)	Algérie (Afrique du Nord)	Côte d'Ivoire (Afrique de l'Ouest)	Swaziland (Afrique australe)
2009 (Le Caire)	Égypte (Afrique du Nord)	Tchad (Afrique centrale)	Zimbabwe (Afrique australe)	Bénin (Afrique de l'Ouest)	Kenya (Afrique de l'Est)
2010 (Lilongwe)	Malawi (Afrique australe)	Sierra Leone (Afrique de l'Ouest)	Ouganda (Afrique de l'Est)	Cameroun (Afrique centrale)	Maroc (Afrique du Nord)
2011 (Addis-Abeba)	Ghana (Afrique de l'Ouest)	Ouganda (Afrique de l'Est)	Rép. centrafricaine (Afrique centrale)	Mauritanie (Afrique du Nord)	Malawi (Afrique australe)
2012 (Addis-Abeba)	Gabon (Afrique centrale)	Libye (Afrique du Nord)	Swaziland (Afrique australe)	Érythrée (Afrique de l'Est)	Côte d'Ivoire (Afrique de l'Ouest)
2013 (Abidjan)	Côte d'Ivoire	Afrique de l'Est	Afrique du Nord	Afrique australe	Afrique centrale

	(Afrique de l'Ouest)				
2014 (Abuja)	Niger (Afrique de l'Ouest)	Mauritanie (Afrique du Nord)	Malawi (Afrique australe)	Guinée équatoriale (Afrique centrale)	Rép.-Unie de Tanzanie (Afrique de l'Est)
2015 (Addis-Abeba)	Rép.-Unie de Tanzanie (Afrique de l'Est)	Égypte (Afrique du Nord)	Gabon (Afrique centrale)	Afrique du Sud (Afrique australe)	Guinée (Afrique de l'Ouest)
2016 (Addis-Abeba)	Afrique du Sud (Afrique australe)	République démocratique du Congo (Afrique centrale)	Algérie (Afrique du Nord)	Côte d'Ivoire (Afrique de l'Ouest)	Ouganda (Afrique de l'Est)
2017 (Dakar)	Sénégal (Afrique de l'Ouest)		Tchad (Afrique centrale)	Kenya (Afrique de l'Est)	Afrique du Sud (Afrique australe)
2018 (Addis-Abeba)	Soudan (Afrique du Nord)	Guinée équatoriale (Afrique centrale)	Éthiopie (Afrique de l'Est)	Lesotho (Afrique australe)	Sénégal (Afrique de l'Ouest)
2019 (Marrakech)	Royaume du Maroc (Afrique du Nord)	Éthiopie (Afrique de l'Est)	Zambie (Afrique australe)	Togo (Afrique de l'Ouest)	Guinée équatoriale (Afrique centrale)
Composition proposée pour 2020					
<i>Poste</i>	<i>Président</i>	<i>Premier Vice-Président</i>	<i>Deuxième Vice-Président</i>	<i>Troisième Vice-Président</i>	<i>Rapporteur</i>
Région	Afrique centrale	Afrique de l'Est	Afrique australe	Afrique de l'Ouest	Afrique du Nord